

Séries armoires CVM | GDM | FLM | STA | STG | STR | T | TAC | TGN | THAC | TOAM | TS | TSD | TVM

Réfrigérateurs et congélateurs verticaux

Réfrigération – Toutes les réparations de réfrigération devraient être réalisées conformément aux bonnes pratiques de réfrigération de True.

- a. Diagnostiquer et remplacer le compresseur défectueux 4½ h.
- b. Diagnostiquer et remplacer le compresseur défectueux pour GDM-72F/T-72F 5½ h.
- c. Diagnostiquer et remplacer l'unité de condensation défectueuse 4 h.
- d. Diagnostiquer et remplacer l'unité de condensation défectueuse pour GDM-72F/T-72F 5 h.
- e. Diagnostiquer et remplacer le serpentin de l'évaporateur défectueux 4½ h.
- f. Diagnostiquer et remplacer le serpentin de l'évaporateur défectueux par plusieurs unités de condensation 6 h.
- g. Identifier la fuite de réfrigération (REMARQUE : L'emplacement de la fuite de réfrigération doit être noté dans la facture de services) 4 h.
- h. Diagnostiquer et rediriger le tube capillaire défectueux et remplacer l'unité de condensation 6 h.
- i. Diagnostiquer et remplacer la redirection extérieure du tube capillaire et du compresseur/de l'unité de condensation 7 h.
- j. Diagnostiquer et rediriger le tube capillaire défectueux et remplacer l'unité de condensation pour GDM-72F/T-72F 6½ h.
- k. Diagnostiquer et réparer ou remplacer les pièces de réfrigération défectueuses, autres que celles énumérées ci-dessus, qui nécessitent l'ouverture du système de réfrigération. 4 h.

Électrique

- a. Diagnostiquer et remplacer le module, l'affichage et le contrôle de la température 2 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer la/les sonde(s) 1½ h.
- c. Diagnostiquer et remplacer le serpentin évaporateur chauffant 4 h.
- d. Diagnostiquer et remplacer l'interrupteur de terminaison/haute température 3 h.
- e. Diagnostiquer et remplacer le ruban chauffant de la conduite de vidange 3½ h.
- f. Diagnostiquer et remplacer le radiateur à diffusion périphérique 4 h.
- g. Diagnostiquer et remplacer le chauffe-meneaux 1½ h.
- h. Diagnostiquer et remplacer la minuterie 1½ h.
- i. Diagnostiquer et remplacer le driver, le module de LED 1½ h.
- j. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur du condenseur 2 h.
- k. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur de l'évaporateur 1½ h.
- l. Diagnostiquer et remplacer les composants de démarrage du compresseur 2 h.

Armoire

- a. Diagnostiquer et remplacer la/les porte(s) 1½ h.
- b. Diagnostiquer et remplacer les charnières de porte/à cartouche/ressort de torsion sur la porte 2 h.
- c. Diagnostiquer et remplacer l'écarteur/le cordon de la porte (porte coulissante GDM / TSD) 1½ h.
- d. Diagnostiquer et remplacer les cames de la porte sur STA, STG, STM, STR 1 h.

True prendra en charge les frais de main d'œuvre sous garantie pour le diagnostic initial ainsi qu'un seul déplacement pour procéder à la réparation en l'absence d'accord préalable pour plusieurs déplacements de réparation. Si le temps ou les trajets de réparation nécessaires pour effectuer les réparations dépassent la durée/quantité autorisée, contactez le service d'assistance technique ou le département des garanties pour obtenir une autorisation avant de dépasser le temps de réparation autorisé. True se réserve le droit de demander le retour de toute pièce couverte par la garantie. Pour les réparations non notées, veuillez contacter le service d'assistance technique ou le département des garanties pour accord.

Les responsabilités non-exhaustives suivantes incombent au client :

- a. Vérifier la date d'installation du produit pour traiter la garantie.
- b. Payer la maintenance opérationnelle normale, les réglages et le nettoyage.
- c. Payer les réparations causées par les modifications effectuées sans l'accord écrit de True.
- d. Payer les réparations des dommages résultant de l'alimentation électrique, de l'utilisation de pièces non OEM par le client, de l'eau ou de l'évacuation, d'une inondation, d'une tempête ou de toute autre catastrophe naturelle.
- e. Payer les taux horaires majorés, les congés, les heures supplémentaires, etc., les temps de déplacement excessifs, les frais d'appels de service forfaitaires, le kilométrage ou l'outillage divers et les coûts des matériaux non énumérés sur l'échéancier de paiement et les frais de main d'œuvre supplémentaires résultant de l'inaccessibilité de l'armoire.
- f. La garantie de True couvre des temps de déplacement raisonnables, à savoir 48 kilomètres au maximum pour un trajet simple, tout trajet de plus de 48 kilomètres nécessitant un accord préalable. Veuillez contacter le département des garanties pour obtenir une autorisation préalable avant de demander la réparation d'une unité par une société en dehors de la zone normalement couverte par la garantie. Un déplacement excessif ne sera pas couvert par la garantie sans autorisation préalable.

Absence de dommages consécutifs

True n'est pas responsable des pertes financières ou des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs incluant, sans limitation, les pertes ou dommages résultant de plaintes liées à la détérioration d'aliments ou de produits causée par une réfrigération défectueuse.

Séries armoires T-GC | TBB | TBR | TD | TDD | TDR | TFP | TMC | TPP | TRCB | TSSU | TUC | TWT

Réfrigérateurs et congélateurs « Reach in »

Réfrigération – Toutes les réparations de réfrigération devraient être réalisées conformément aux bonnes pratiques de réfrigération de True.

- a. Diagnostiquer et remplacer le compresseur défectueux4½ h.
- b. Diagnostiquer et remplacer l'unité de condensation défectueuse 4 h.
- c. Diagnostiquer et remplacer le serpentín de l'évaporateur défectueux en démontant la partie supérieure de l'armoire 5½ h.
- d. Identifier la fuite de réfrigération (**REMARQUE : l'emplacement de la fuite doit être noté dans la facture de services**) 4 h.
- e. Identifier la fuite de réfrigération et réparer avec le démontage de la partie supérieure pour TMC/TPP/TRCB 5 h.
- f. Diagnostiquer et remplacer le tube capillaire défectueux.....4½ h.
- g. Diagnostiquer et réparer ou remplacer les pièces de réfrigération défectueuses, autres que celles énumérées ci-dessus, qui nécessitent l'ouverture du système de réfrigération. 4 h.

Électrique

- a. Diagnostiquer et remplacer le module, l'affichage et le contrôle de la température 2 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer la/les sonde(s) 1½ h.
- c. Diagnostiquer et remplacer l'interrupteur de terminaison/haute température 3 h.
- d. Diagnostiquer et remplacer le ruban chauffant de la conduite de vidange 3 h.
- e. Diagnostiquer et remplacer le radiateur à diffusion périphérique 4 h.
- f. Diagnostiquer et remplacer la minuterie 1½ h.
- g. Diagnostiquer et remplacer le driver, le support de lampes et le module LED 1½ h.
- h. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur du condenseur.....2 h.
- i. Diagnostiquer et remplacer le moteur de l'évaporateur 1½ h.
- j. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur de l'évaporateur dans un bloc-tiroir 2 h.
- k. Diagnostiquer et remplacer les composants de démarrage du compresseur..... 2 h.

Armoire

- a. Diagnostiquer et remplacer la/les porte(s) 1 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer les charnières de porte/à cartouche..... 2 h.
- c. Diagnostiquer et remplacer le sous-comptoir de moins de 93" 2 h.
- d. Diagnostiquer et remplacer le sous-comptoir de 93" ou plus avec 2 techniciens.....2½ h.
- e. Réparation générale de l'armoire..... 1½ h.

Les réparations multiples seront payées au tarif le plus élevé pour la pièce changée, plus 1 heure pour chaque composant supplémentaire changé. Noter que le séchoir n'est pas considéré comme un composant supplémentaire.

True prendra en charge les frais de main d'œuvre sous garantie pour le diagnostic initial ainsi qu'un seul déplacement pour procéder à la réparation en l'absence d'accord préalable pour plusieurs déplacements de réparation. Si le temps ou les trajets de réparation nécessaires pour effectuer les réparations dépassent la durée/quantité autorisée, contactez le service d'assistance technique ou le département des garanties pour obtenir une autorisation avant de dépasser le temps de réparation autorisé. True se réserve le droit de demander le retour de toute pièce couverte par la garantie. Pour les réparations non notées, veuillez contacter le service d'assistance technique ou le département des garanties pour accord.

Les responsabilités non-exhaustives suivantes incombent au client :

- a. Vérifier la date d'installation du produit pour traiter la garantie.
- b. Payer la maintenance opérationnelle normale, les réglages et le nettoyage.
- c. Payer les réparations causées par les modifications effectuées sans l'accord écrit de True.
- d. Payer les réparations des dommages résultant de l'alimentation électrique, de l'utilisation de pièces non OEM par le client, de l'eau ou de l'évacuation, d'une inondation, d'une tempête ou de toute autre catastrophe naturelle.
- e. Payer les taux horaires majorés, les congés, les heures supplémentaires, etc., les temps de déplacement excessifs, les frais d'appels de service forfaitaires, le kilométrage ou l'outillage divers et les coûts des matériaux non énumérés sur l'échéancier de paiement et les frais de main d'œuvre supplémentaires résultant de l'inaccessibilité de l'armoire.
- f. La garantie de True couvre des temps de déplacement raisonnables, à savoir 48 kilomètres au maximum pour un trajet simple, tout trajet de plus de 48 kilomètres nécessitant un accord préalable. Veuillez contacter le département des garanties pour obtenir une autorisation préalable avant de demander la réparation d'une unité par une société en dehors de la zone normalement couverte par la garantie. Un déplacement excessif ne sera pas couvert par la garantie sans autorisation préalable.

Absence de dommages consécutifs

True n'est pas responsable des pertes financières ou des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs incluant, sans limitation, les pertes ou dommages résultant de plaintes liées à la détérioration d'aliments ou de produits causée par une réfrigération défectueuse.

Séries armoires TCGG | TDM | TGM

Réfrigérateurs « Reach in »

Réfrigération – Toutes les réparations de réfrigération devraient être réalisées conformément aux bonnes pratiques de réfrigération de True.

- a. Diagnostiquer et remplacer le compresseur défectueux (y compris les composants de démarrage) 4½ h.
- b. Diagnostiquer et remplacer l'unité de condensation défectueuse 4 h.
- c. Diagnostiquer et remplacer l'évaporateur défectueux, changer le séchoir 5 h.
- d. Identifier la fuite de réfrigération, changer le séchoir
(REMARQUE : l'emplacement de la fuite doit être noté dans la facture de services) 4 h.
- e. Diagnostiquer et rediriger le tube capillaire défectueux 5 h.
- f. Diagnostiquer et réparer ou remplacer les pièces de réfrigération défectueuses, autres que celles énumérées ci-dessus, qui nécessitent l'ouverture du système de réfrigération 4 h.

Électrique

- a. Diagnostiquer et remplacer le contrôle de la température 2½ h.
- b. Diagnostiquer et remplacer la/les sonde(s) 1½ h.
- c. Diagnostiquer et remplacer la minuterie 1½ h.
- d. Diagnostiquer et remplacer le support de lampes, le module de LED 1½ h.
- e. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur du condenseur 2 h.
- f. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur de l'évaporateur 2 h.
- g. Diagnostiquer et remplacer le moteur du verre avant sur un modèle TDM et TGM 2 h.
- h. Diagnostiquer et remplacer les composants de démarrage du compresseur 2 h.

Armoire

- a. Diagnostiquer et remplacer la/les porte(s) 1 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer la vitre principale Appeler*
- c. Diagnostiquer et remplacer les cales de rouleur 1 h.
- d. Diagnostiquer et remplacer le rail en V 2 h.
- e. Diagnostiquer et remplacer le cordon de la porte 1 h.
- f. Diagnostiquer et remplacer le déflecteur d'air sur un modèle TD et TGM 1 h.
- g. Réparation générale de l'armoire 1½ h.

Les réparations multiples seront payées au tarif le plus élevé pour la pièce changée, plus 1 heure pour chaque composant supplémentaire changé. Noter que le séchoir n'est pas considéré comme un composant supplémentaire.

True prendra en charge les frais de main d'œuvre sous garantie pour le diagnostic initial ainsi qu'un seul déplacement pour procéder à la réparation en l'absence d'accord préalable pour plusieurs déplacements de réparation. Si le temps ou les trajets de réparation nécessaires pour effectuer les réparations dépassent la durée/quantité autorisée, contactez le service d'assistance technique ou le département des garanties pour obtenir une autorisation avant de dépasser le temps de réparation autorisé. True se réserve le droit de demander le retour de toute pièce couverte par la garantie. Pour les réparations non notées, veuillez contacter le service d'assistance technique ou le département des garanties pour accord.

Les responsabilités non-exhaustives suivantes incombent au client :

- a. Vérifier la date d'installation du produit pour le processus de garantie.
- b. Payer la maintenance opérationnelle normale, les réglages et le nettoyage.
- c. Payer les réparations causées par les modifications effectuées sans l'accord écrit de True.
- d. Payer les réparations des dommages résultant de l'alimentation électrique, de l'utilisation de pièces non OEM par le client, de l'eau ou de l'évacuation, d'une inondation, d'une tempête ou de toute autre catastrophe naturelle.
- e. Payer les taux horaires majorés, les congés, les heures supplémentaires, etc., les temps de déplacement excessifs, les frais d'appels de service forfaitaires, le kilométrage ou l'outillage divers et les coûts des matériaux non énumérés sur l'échéancier de paiement et les frais de main d'œuvre supplémentaires résultant de l'inaccessibilité de l'armoire.
- f. La garantie de True couvre des temps de déplacement raisonnables, à savoir 48 kilomètres au maximum pour un trajet simple, tout trajet de plus de 48 kilomètres nécessitant un accord préalable. Veuillez contacter le département des garanties pour obtenir une autorisation préalable avant de demander la réparation d'une unité par une société en dehors de la zone normalement couverte par la garantie. Un déplacement excessif ne sera pas couvert par la garantie sans autorisation préalable.

Absence de dommages consécutifs

True n'est pas responsable des pertes financières ou des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs incluant, sans limitation, les pertes ou dommages résultant de plaintes liées à la détérioration d'aliments ou de produits causée par une réfrigération défectueuse.

Série armoires chauffées | STA | STG | STM | STR | T

Équipement vertical

Électrique

- a. Diagnostiquer et remplacer l’affichage, le module de contrôle de la température..... 2 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer la/les sonde(s)..... 1½ h.
- c. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur du condenseur..... 1½ h.
- d. Diagnostiquer et remplacer l’interrupteur de terminaison/haute température 2 h.
- e. Diagnostiquer et remplacer l’élément chauffant..... 2 h.
- f. Diagnostiquer et remplacer le driver, le support de la lampe 2 h.

Armoire

- a. Diagnostiquer et remplacer la/les porte(s) 1 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer le ressort de torsion sur la porte/la cartouche..... 2 h.
- c. Diagnostiquer et remplacer les cames de la porte sur STA/STG/ STR 1 h.
- d. Diagnostiquer et remplacer les charnières de porte/à cartouche/ressort de torsion sur la porte 2 h.
- e. Réparations générales de l’armoire 1½ h.

Les réparations multiples seront payées au tarif le plus élevé pour la pièce changée, plus 1 heure pour chaque composant supplémentaire changé. Noter que le séchoir n’est pas considéré comme un composant supplémentaire.

True prendra en charge les frais de main d’œuvre sous garantie pour le diagnostic initial ainsi qu’un seul déplacement pour procéder à la réparation en l’absence d’accord préalable pour plusieurs déplacements de réparation. Si le temps ou les trajets de réparation nécessaires pour effectuer les réparations dépassent la durée/quantité autorisée, contactez le service d’assistance technique ou le département des garanties pour obtenir une autorisation avant de dépasser le temps de réparation autorisé. True se réserve le droit de demander le retour de toute pièce couverte par la garantie. Pour les réparations non notées, veuillez contacter le service d’assistance technique ou le département des garanties pour accord.

Les responsabilités non-exhaustives suivantes incombent au client :

- a. Vérifier la date d’installation du produit pour traiter la garantie.
- b. Payer la maintenance opérationnelle normale, les réglages et le nettoyage.
- c. Payer les réparations causées par les modifications effectuées sans l’accord écrit de True.
- d. Payer les réparations des dommages résultant de l’alimentation électrique, de l’utilisation de pièces non OEM par le client, de l’eau ou de l’évacuation, d’une inondation, d’une tempête ou de toute autre catastrophe naturelle.
- e. Payer les taux horaires majorés, les congés, les heures supplémentaires, etc., les temps de déplacement excessifs, les frais d’appels de service forfaitaires, le kilométrage ou l’outillage divers et les coûts des matériaux non énumérés sur l’échéancier de paiement et les frais de main d’œuvre supplémentaires résultant de l’inaccessibilité de l’armoire.
- f. La garantie de True couvre des temps de déplacement raisonnables, à savoir 48 kilomètres au maximum pour un trajet simple, tout trajet de plus de 48 kilomètres nécessitant un accord préalable. Veuillez contacter le département des garanties pour obtenir une autorisation préalable avant de demander la réparation d’une unité par une société en dehors de la zone normalement couverte par la garantie. Un déplacement excessif ne sera pas couvert par la garantie sans autorisation préalable.

Absence de dommages consécutifs

True n’est pas responsable des pertes financières ou des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs incluant, sans limitation, les pertes ou dommages résultant de plaintes liées à la détérioration d’aliments ou de produits causée par une réfrigération défailante.

TRM | Détaillants

Réfrigération – Toutes les réparations de réfrigération devraient être réalisées conformément aux bonnes pratiques de réfrigération de True.

- a. Diagnostiquer et remplacer le compresseur défectueux 5,5 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer le serpentín de l'évaporateur défectueux 6 h.
- c. Diagnostiquer et remplacer TXV 6 h.
- d. Identifier et réparer la fuite de réfrigération (il faut noter l'emplacement de la fuite sur la facture) 5 h.
- e. Diagnostiquer et réparer ou remplacer les pièces de réfrigération défectueuses, autres que celles énumérées ci-dessus, qui nécessitent l'ouverture du système de réfrigération 5 h.

REMARQUE : Demande d'autorisation avant la réparation en cas de hauteur limitée pour tenir compte d'une main d'œuvre supplémentaire due à la nécessité de retirer le capot de réfrigération pour pouvoir réparer le composant.

Électrique

- f. Diagnostiquer et remplacer l'affichage, le module de contrôle de la température 3 h.
- g. Diagnostiquer et remplacer les sondes 2 h.
- h. Diagnostiquer et remplacer le serpentín évaporateur chauffant 4,5 h.
- i. Diagnostiquer et remplacer la limite haute 3 h.
- j. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur du condenseur 2,5 h.
- k. Diagnostiquer et remplacer le moteur du ventilateur de l'évaporateur 3 h.
- l. Diagnostiquer et remplacer le radiateur du tube de purge 4 h.
- m. Diagnostiquer et remplacer le haut, le bas, le côté droit ou gauche du radiateur à diffusion périphérique 2 h.
- n. Diagnostiquer et remplacer le chauffe-meneaux 2 h.
- o. Diagnostiquer et remplacer le driver de LED 2 h.
- p. Diagnostiquer et remplacer le module de LED 1,5 h.
- q. Diagnostiquer et remplacer l'inverseur de compresseur 3 h.

Armoire

- a. Diagnostiquer et remplacer la porte 1,5 h.
- b. Diagnostiquer et remplacer la quincaillerie de porte 1,5 h.
- c. Réparations générales de l'armoire 1,5 h.

Les réparations multiples seront payées au tarif le plus élevé pour la pièce changée, plus 1 heure pour chaque composant supplémentaire changé. Noter que le séchoir n'est pas considéré comme un composant supplémentaire.

True prendra en charge les frais de main d'œuvre sous garantie pour le diagnostic initial ainsi qu'un seul déplacement pour procéder à la réparation en l'absence d'accord préalable pour plusieurs déplacements de réparation. Si le temps ou les trajets de réparation nécessaires pour effectuer les réparations dépassent la durée/quantité autorisée, contactez le service d'assistance technique ou le département des garanties pour obtenir une autorisation avant de dépasser le temps de réparation autorisé. True se réserve le droit de demander le retour de toute pièce couverte par la garantie. Pour les réparations non notées, veuillez contacter le service d'assistance technique ou le département des garanties pour accord.

Les responsabilités non-exhaustives suivantes incombent au client :

- a. Vérifier la date d'installation du produit pour le processus de garantie.
- b. Payer la maintenance opérationnelle normale, les réglages et le nettoyage.
- c. Payer les réparations causées par les modifications effectuées sans l'accord écrit de True.
- d. Payer les réparations des dommages résultant de l'alimentation électrique, de l'utilisation de pièces non OEM par le client, de l'eau ou de l'évacuation, d'une inondation, d'une tempête ou de toute autre catastrophe naturelle.
- e. Payer les taux horaires majorés, les congés, les heures supplémentaires, etc., les temps de déplacement excessifs, les frais d'appels de service forfaitaires, le kilométrage ou l'outillage divers et les coûts des matériaux non énumérés sur l'échéancier de paiement et les frais de main d'œuvre supplémentaires résultant de l'inaccessibilité de l'armoire.
- f. La garantie de True couvre des temps de déplacement raisonnables, à savoir 48 kilomètres au maximum pour un trajet simple, tout trajet de plus de 48 kilomètres nécessitant un accord préalable. Veuillez contacter le département des garanties pour obtenir une autorisation préalable avant de demander la réparation d'une unité par une société en dehors de la zone normalement couverte par la garantie. Un déplacement excessif ne sera pas couvert par la garantie sans autorisation préalable.

Absence de dommages consécutifs

True n'est pas responsable des pertes financières ou des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs incluant, sans limitation, les pertes ou dommages résultant de plaintes liées à la détérioration d'aliments ou de produits causée par une réfrigération défectueuse.